

nation gâtée par la fortune et, par conséquent, difficile et ombrageuse dans les négociations. »

Ce furent, en effet, les dernières négociations directes de Raguse avec Louis XIV. Le Roi fut logique d'un bout à l'autre de son règne. Hostile aux républiques, il humilia Venise¹, Gênes et Raguse. Il soupçonna celle-ci jusqu'à la fin de sa vie. Le traité austro-ragusain de 1684² lui fournit un nouveau prétexte pour repousser toute tentative de rapprochement avec la petite République. Aux lettres de félicitations du Sénat il se plaisait à répondre avec une courtoisie marquée³, mais à la moindre apparition du pavillon ragusain pendant ses guerres maritimes dans la Méditerranée ou dans le Levant, il ordonnait à ses amiraux de « lui courir sus », comme le firent jadis ses prédécesseurs du XVI^e siècle. Aux ambassadeurs en Turquie il prenait soin de recommander d'entretenir les meilleurs rapports avec les représentants de la République de Saint-Blaise, mais il leur refusait systématiquement l'entrée à Versailles. Louis XIV ne pouvait pas prévoir que

1. Expédition du chevalier de Forbin dans le port de Chioggia et jusqu'à l'entrée du port de Venise (1702), pendant de l'expédition de Tourville à Raguse. Quant à l'affaire de Gênes, qui dut envoyer son doge à Versailles, elle est bien connue. Pour l'expédition de Forbin, cf. Romanin, *Storia di Venezia*, t. VIII, p. 16-17.

2. Nous en parlons plus loin. Par ce traité, Raguse se replaça sous la protection de l'Empereur en sa qualité de roi de Hongrie et de Croatie, mais il n'eut d'effet réel que pendant une dizaine d'années. Le traité fut renouvelé pour la forme sous le règne de Marie-Thérèse, en 1774.

3. Par exemple, en 1701, lors de l'avènement de Philippe d'Anjou au trône d'Espagne : « Je regarde, répondit Louis XIV à la République, le 23 avril, tout ce que vous me dites en cette occasion comme des témoignages de votre affection et vous pouvez vous assurer que je vous en say fort bon gré et que je désire de vous en donner des marques. » Ce que peut la phraseologie officielle ! Lorsque Louis signa cette lettre, se souvint-il de ses refus de 1667 et 1678 ?